**Autorisation de communication de données**

[Dénomination de la collectivité, n°SIRET] domicilié sis [adresse] et **représentée par** [M/Mme, Prénom, Nom, titre/fonction], **dûment habilité(s) à cet effet,** titulaire de contrat(s) unique(s) pour la fourniture d’électricité relatif(s) à son activité, pour le(s) site(s) de consommation mentionné(s) dans le tableau en annexe,

# AUTORISE

**ENEDIS**, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance, au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 444 608 442, dont le siège social est situé Tour ENEDIS 34, Place des Corolles 92079 PARIS LA DEFENSE cedex,

**à communiquer directement au Tiers ci-après désigné :**

Syndicat Intercommunal de l’Electricité et du gaz de l’Eure (SIEGE) – SIRET n°252 701 974 00021 domicilié sis 12 rue Concorde ZAC du Long Buisson à Guichainville (27930) et représenté par Monsieur Xavier HUBERT, Président, ayant habilité à cet effet Mme Hélène LEVAVASSEUR et M. Nicolas DEVILLERS à recevoir ces données,

**les données de consommation disponibles cochées dans la liste ci-dessous, pour le(s) PRM[[1]](#footnote-1) dont la liste est jointe au format excel à la présente autorisation :**

* l’historique disponible des consommations du PRM sur 24 mois maximum à compter de la date de ma demande (ou pour la période écoulée depuis le début du contrat si celle-ci est d’une durée inférieure) selon les postes horo-saisonniers programmés dans le compteur,
	+ l’historique disponible des puissances atteintes du PRM sur 24 mois maximum (ou pour la période écoulée depuis le début du contrat si celle-ci est d’une durée inférieure), selon les postes horo-saisonniers programmés dans le compteur,
	+ l’historique disponible des dépassements de puissances (nombre d’heures ou quadratiques) du PRM sur 24 mois maximum (ou pour la période écoulée depuis le début du contrat si celle-ci est d’une durée inférieure), selon les postes horo-saisonniers programmés dans le compteur
	+ les puissances souscrites en cours selon les postes horo-saisonniers programmés dans le compteur
	+ la formule tarifaire d’acheminement en cours
	+ l’historique disponible de courbe de charge du PRM sur 12 mois (ou pour la période écoulée depuis le début du contrat si celle-ci est d’une durée inférieure), pour un PRM non résidentiel pour lequel la composante de comptage à courbe de charge du Tarif d’Utilisation des Réseaux Publics d’Electricité est acquittée.

**Ces données sont à communiquer à l’adresse mentionnée ci-après :** achat.energie@siege27.fr

La présente autorisation est nominative, ne peut être cédée et est valable jusqu’au 31/12/2021.

Toute cession, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de ces données transmises par Enedis à ce tiers en application de la présente autorisation est interdite.

Fait à …………………………….., Le ……………………………..

**Signature + cachet du client**

1. Point Référence Mesure : identifiant unique à 14 chiffres du point de comptage mentionné sur la facture d’électricité du client [↑](#footnote-ref-1)